

## DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11 décembre 2024

ID : 013-211300447-20241209-DEC\_2024\_74-AU



N° 2024/74

### 1.4 Autres types de contrat

### Approbation de l'offre des Pépinières DAUPHIN pour la fourniture de plantes en location lors des manifestations et cérémonies officielles organisées par la commune

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 04 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 Euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la décision n°2023/101 du 19 décembre 2023 portant approbation de l'offre des Pépinières DAUPHIN concernant un service de location de plantes pour les manifestations et cérémonies officielles organisées par la commune, que les prestations sont arrivées à échéance et qu'il convient de les renouveler,

Vu la consultation lancée auprès des pépinières « PEPINIERES ET JARDIN AVENIR », « TEBERNER FLEURS », « JARDI PASSION », « BAOBAB » et « Pépinières DAUPHIN » portant sur ladite prestation,

Vu l'unique offre remise par les Pépinières DAUPHIN et l'analyse de celle-ci,

Considérant que la proposition faite par les Pépinières DAUPHIN enregistrée en mairie le 6 décembre 2024 sous la référence GED 2024-4273 correspond au besoin exprimé par la commune et est économiquement avantageuse,

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

De signer le devis pour la fourniture de plantes en location lors des manifestations et cérémonies officielles organisées par la commune, avec les Pépinières DAUPHIN, sise La Croix de Callamand Lieu-dit Ponsauret - 13450 GRANS et pour un prix global et forfaitaire annuel de 2 727,27 HT (deux mille sept cent-vingt-sept euros et vingt-sept cents hors taxes) soit 3 000,00 € TTC (trois mille euros toutes taxes comprises), et par conséquent pour un prix total sur deux ans de 5 454.55 € HT (cinq mille quatre cent-cinquante-quatre euros et cinquante-cinq cents hors taxes) soit 6 000 € TTC (six mille euros toutes taxes comprises).

### Article 2 :

Les prestations sont prévues pour une période de 2 ans fermes à compter de la signature du devis.

### Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du service Protocole de la ville de Grans sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique et au service des Finances pour engagement.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 9 décembre 2024

Publié le 11 décembre 2024

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe  
LEANDRI  
Date : 10/12/2024  
Qualité : SIGNATURE  
DOCUMENTS ACTES





Envoyé en préfecture le 11/12/2024  
Reçu en préfecture le 11/12/2024  
Publié le 11 décembre 2024  
ID : 013-211300447-20241209-DEC\_2024\_74-AU

Date : 05/11/2024  
N° client : CLI00000016  
Devis valable jusqu'au  
05/12/2024

**EARL PEPINIERS DAUPHIN**

La Croix de Callamand  
Lieu dit pontsauret  
13450 - GRANS  
FRANCE

Siret : 491969630 00012



PASSEPORT PHYTOSANITAIRE CE	
ONPV-FR	PA04624

**MAIRIE DE GRANS**

Centre technique Municipal  
Magasin a l'attention de Mmes Lauer/Garcia  
Bd Victor Jauffret  
13450 GRANS  
Tel 1 : 04 90 45 14 60  
Email : technique@grans.fr

Libellé	Qté	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000290 -Location plante 2025/2026	2,00	2 727,2727 €	0,00%	5 454,55 €	10,00%

Devis gratuit

**Détail de la TVA**

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	5 454,55 €	10,00%	545,45 €

Total HT	5 454,55 €
TVA	545,45 €
<b>Total TTC</b>	<b>6 000,00 €</b>

**Règlement** Virement  
**Echéance(s)**

**Bon pour accord**

Date et signature Grans, le 11 décembre 2024

Dûment habilité par décision n° 2024/74  
du 09/12/2024

Le Maire, Philippe LEANDRI

**Coordonnées bancaires**

**Nom** SOCIETE GENERALE  
**IBAN** FR76 3000 3000 3500 0206 0539 481  
**BIC** SOGEFRPP

Le montant total s'élève à six mille euros